



TARIFS 2010 - 2011

Applicables à partir de la rentrée de septembre 2010

			Ressortissants de la C.C.L.G.	Extérieurs à la C.C.L.G. (2)
			par an	par an
ENFANT	Formation musicale et instrument (plein tarif)	<i>1er enfant</i>	210 €	858 €
		<i>2ème enfant</i>	165 €	
		<i>3ème enfant</i>	135 €	
	Formation musicale et instrument tarif réduit (1)		129 €	PAS DE TARIF REDUIT
	Instrument seul ou 2ème instrument		180 €	555 €
	Formation musicale, éveil musical ou chorale		105 €	348 €
ADULTE	Adultes (Formation musicale + instrument)		330 €	858 €
	Adultes (Formation musicale)		120 €	348 €
	Adultes (Chorale)		120 €	348 €
	Adultes (pratique instrumentale)		255 €	555 €
Location d'un instrument (3)			150 €	210 €
Réduction (4)			- 30 €	- 30 €

(1) pour les familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire et sur présentation d'un justificatif.

(2) possibilité de prise en charge par les communes d'origine du différentiel par rapport aux ressortissants locaux.

(3) dans la limite du stock disponible.

(4) pour les élèves participant à une harmonie de la Communauté de Communes

(*) Communes adhérentes à la Communauté de Communes : (39 communes)

BERRAC – BRUGNENS – CADEILHAN – CASTELNAU D'ARBIEU – CASTERA LECTOURE – CASTET ARROUY - CERAN – CEZAN – FLAMARENS - FLEURANCE -GAVARRET SUR AULOUSTE – GOUTZ - LA ROMIEU - LA SAUVETAT - LAGARDE FIMARCON – LALANNE – LAMOTHE GOAS - LARROQUE ENGALIN – LECTOURE - MAS D'AUVIGNON – MARSOLAN - MIRADOUX - MIRAMONT LATOUR - MONTESTRUC SUR GERS – PAUILHAC - PIS – PERGAIN TAILLAC - POUY ROQUELAURE - PRECHAC – PUYSEGUR - REJAUMONT – SAINT-AVIT-FRANDAT - SAINTE MERE - SAINTE RADEGONDE - SAINT MARTIN DE GOYNE - SAINT MEZARD – SEMPESSERE - TAYBOSC - URDENS.